

Je suis en mesure de vous faire part de la grave inquiétude que la situation actuelle nous inspire, à moi et à mes collègues, et de vous dire comment cette situation s'est produite. Je ne cherche pas à blâmer qui que ce soit. C'est une situation qui s'est développée insensiblement et d'une façon si graduelle que nous n'en avons pas été alarmés. Je ne crois pas que l'on puisse blâmer qui que ce soit.

Nous avons ces grands cours d'eau qui nous semblaient immenses. Je vous ai parlé hier de la Similkameen. Personne ne se serait imaginé qu'une partie des eaux qui coulent jusqu'à Indian Flats avait été soustraite à notre juridiction. Mais nous nous sommes réveillés un beau jour pour constater qu'il en était ainsi.

Il y a cependant des moyens de remédier à cette situation et j'espère, monsieur le président, que, à la suite des délibérations de ce Comité, des pourparlers qui les suivront et des débats qui auront lieu à la Chambre des communes, nous qui avons à travailler dans ce domaine et à prendre des décisions, nous recevrons des conseils précis pour nous guider dans notre travail. Je ne puis que vous exposer le problème. Je ne puis vous en donner la solution en ce moment.

D. Je ne voudrais certainement pas mettre le général dans une position embarrassante. Mais, étant donné que la plupart d'entre nous, j'en suis sûr, sommes persuadés que les délibérations de notre Comité pourront contribuer à faire comprendre au peuple canadien la grande importance du développement de nos ressources hydrauliques, je crois que nous pourrions exprimer ici des opinions qui se répandraient dans tout le pays et qui feraient comprendre au peuple canadien la nécessité de prendre des décisions.—R. Je suis persuadé qu'il doit en être ainsi. Vous vous souvenez de la loi fondamentale qui est appliquée dans l'Ouest quant à l'utilisation des eaux: l'antériorité de la prise de possession constitue la priorité en fait de propriété.

D. C'est exact. Tout le long de votre exposé d'hier et de celui d'aujourd'hui, vous avez attiré l'attention sur l'importance du facteur temps. A votre avis, quand devrions-nous agir si nous voulons sauvegarder l'étroite marge de disponibilité dont vous avez parlé hier?—R. Monsieur le président, je crois que nous n'avons pas de temps à perdre.

M. BYRNE: Très bien.

Le TÉMOIN: Nous n'avons pas de temps à perdre. Nous, les membres de la Commission, nous mettons nos cartes sur table honnêtement devant nos collègues des États-Unis. Nous serons à Montréal lundi et, au cours de la réunion de la Commission, nous discuterons et tâcherons de régler le problème très difficile des bas niveaux d'eau de l'entreprise du Saint-Laurent afin de permettre aux diverses sections de l'entreprise d'accorder leurs contrats d'excavation. Après cette réunion, les membres de la Section canadienne discuteront de la méthode que je dois suivre pour présenter à la réunion plénière de la Commission, qui aura lieu à Washington le 6 avril, les renseignements que je vous ai présentés ici aujourd'hui. Nous parlerons aussi franchement à nos collègues des États-Unis que nous vous avons parlé à vous-mêmes. Et, pour résoudre tous ces problèmes, il y aura ensuite un débat très serré et des discussions et probablement des études approfondies sur certains droits particuliers.

Bien que nous soyons bons amis, ces questions ne se règlent pas sur une base d'amitié. Chaque pays tient mordicus à ses droits et on discute à fond le pour et le contre de chaque point en litige.